



InfoTri

Lettre aux habitants



Madame, Monsieur,

Le 1^{er} janvier 2023, nos consignes de tri vont être simplifiées sur le périmètre de la Communauté de communes Norge et Tille. Vous serez directement concernés par ce changement.

En effet, afin de répondre aux obligations fixées par les orientations de la Loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV), visant à harmoniser les consignes de tri à l'échelle nationale, deux grandes modifications vont être apportées aux règles de tri pratiquées jusqu'à maintenant et nous souhaitons vous en faire part :

- ▶ Premier changement : l'ensemble des emballages (hormis le verre) sera à déposer dans votre bac jaune. On appelle cela « l'extension des consignes de tri ». Concrètement, cela signifie que, en plus des déchets qui devaient déjà être mis dans le bac jaune auparavant (emballages métalliques, bouteilles et flacons en plastique, cartonnets), d'autres emballages pourront désormais y être placés tels que les pots de crème, de yaourt, les barquettes, les blisters, etc...
- ▶ Deuxième changement : les papiers, journaux, magazines et enveloppes devront également être placés dans le bac jaune. Les caisses ou bacs bleus ne seront plus collectés à compter du 1^{er} janvier 2023.

Ces transformations de nos habitudes de tri sélectif sont importantes car elles visent à simplifier et à harmoniser le tri sur l'ensemble du territoire national.

Dans le même temps, l'extension des consignes de tri évoquée précédemment doit également permettre une diminution du volume des ordures ménagères résiduelles placées dans le bac gris, ce qui répond à la nécessité de réduire cette catégorie de déchets qui coûte en termes économique et environnemental.

L'ensemble des éléments que nous avons souhaité porter à votre connaissance sur ce courrier vous est détaillé sur le mémo-tri ci-joint, ainsi que sur notre site internet [www.norgeettille.fr].

Pour conclure, j'attire également votre attention sur l'éventuelle modification du jour de collecte de vos bacs. Vous retrouverez le détail de ces informations sur le calendrier de collecte joint.

Nous comptons sur votre mobilisation et votre engagement afin que les performances de tri de notre territoire puissent continuer à être parmi les meilleures à l'échelle régionale. Respectueuses salutations.



Ludovic ROCHETTE

Président de la Communauté de communes Norge et Tille

communauté de communes



Communauté de Communes Norge et Tille

47 ROUTE DE NORGES | 21490 BRETIGNY | **03 80 35 53 99** | contact@norgeettille.fr



Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.





Le tri évolue !

Après la mise en place de la collecte sélective il y a un peu plus de 20 ans sur notre territoire et quelques modifications çà et là, le tri n'avait pas beaucoup évolué jusque-là. Mais c'est une véritable révolution qui se prépare dans le domaine et qui arrive en 2023.

Qu'est-ce qui change en 2023 ?

L'une des orientations de la loi Transition Energétique pour la Croissance Verte de 2015 (LTECV) est la simplification et l'harmonisation à l'échelle nationale des consignes de tri des déchets d'emballages.

Par conséquent, à compter du 1^{er} janvier 2023, les consignes de tri des déchets d'emballages ménagers seront modifiées : tous les **emballages** seront à déposer dans le bac de tri. On appelle cela l'**extension des consignes de tri**.

Concrètement cela consiste en quoi ?

Afin de simplifier le geste de tri des habitants, tous les emballages seront désormais à déposer dans le bac jaune. Cette nouvelle consigne sera applicable sur l'intégralité du territoire français.

Cette consigne va donc générer l'arrivée de nouveaux emballages sur le centre de tri de Dijon Métropole (ceux précédemment jetés dans les ordures ménagères) et va donc nécessiter la mise en œuvre de travaux importants pour trier notamment tous les nouveaux plastiques.

Par la même occasion, il a été décidé de ne plus faire trier le papier séparément.

En effet, le tout nouveau centre de tri sera à même de séparer aisément le flux papier. Le flux papier connaît par ailleurs une très forte diminution du fait de la numérisation et la dématérialisation notamment. Enfin cette collecte restait la dernière en caissette et il était important d'arrêter la pénibilité liée à cette manutention.

Quels impacts pour les habitants du territoire ?

L'impact pour les habitants est très positif puisque cette nouvelle consigne va simplifier le geste de tri : **tous les emballages et les papiers dans le bac jaune** (hormis le verre, bien entendu, qu'il faut continuer à déposer dans les conteneurs spécifiques).

De plus le volume des ordures ménagères résiduelles devrait diminuer et c'est tout l'enjeu : réduire les déchets ultimes qui coûtent très cher à traiter et nuisent à notre environnement.

Les consignes

► Tous les **emballages** et papiers dans le bac jaune.

Attention il ne s'agit que des seuls **emballages**, aucun objet ne doit y être mis : pas de jouet, d'appareils ménagers, de piles, de textiles, de couches, de lingettes, de mouchoirs, de masques, etc.

► De la même manière les emballages doivent être bien vidés. Pas besoin de les laver mais il ne doit pas subsister de restes alimentaires, de liquide dans les bouteilles, de dosettes de café, etc.

► Tout doit toujours être déposé en vrac dans le bac, jamais en sacs

► Les emballages peuvent être écrasés mais non imbriqués.

► Les gros cartons ne doivent pas être mis dans les bacs jaunes car ils provoquent des encombrements et sont bien mieux valorisés en déchèterie.